

Sainte-Thérèse, le 8 juillet 2016

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au  
2801, boulevard des Promenades à Sainte-Marthe-sur-le-Lac

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 21 juin dernier,  
concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexes les documents visés par votre demande. Ce  
sont : de :

1. Rapport de vérification vente de pesticides du 2 juillet 2008, 3 pages
2. Rapport de vérification vente de pesticides du 4 août 2009, 3 pages
3. Lettre du 24 août 2009, 2 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été  
masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents  
des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels  
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous  
pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission  
d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note  
explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des  
articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (10 pages)

RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION

L'INTERVENTION

Date de la vérification : 0708 Heure d'arrivée : \_\_\_\_\_ Heure de départ : \_\_\_\_\_

Réalisée par : Audrey Massicotte

Accompagné de : \_\_\_\_\_

SAGO

Demande : 200115151 Intervenant : 42074914 Lieu d'intervention : X2106184

Intervention d'inspection : 300453501 Intervention de suivi d'infraction : \_\_\_\_\_

Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : \_\_\_\_\_

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'établissement : HUGUES NEVEU et fils

Adresse civique : 2801A Boul. des Palmiers

Municipalité : St-mathé-sur-lac Code postal : J0W 1P0

Téléphone : 450-974-1111 Télécopieur : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_

N° de gestion documentaire : 7820-15-01-04437-00 Matricule Cidreq : 1163897854

GPS (19T) : NAD \_\_\_\_\_ Longitude (x) : \_\_\_\_\_ Latitude (y) : \_\_\_\_\_

Heures d'ouverture : \_\_\_\_\_

Nom de l'ancien propriétaire : \_\_\_\_\_ Depuis : \_\_\_\_\_

PERMIS ET CERTIFICATS

PERMIS

Titulaire du permis : Geoffroy W.T.N. Inc.

N° de permis : 650716 Expiration : 2010 / 02 / 09  
Année Mois Jour

Adresse du titulaire du permis : idem

Catégorie : B Sous-catégorie : 2

Région émettrice du permis : 15

CERTIFICATS

examen passé

Titulaire du certificat : 53-54  Rencontré(e) lors de l'inspection

Titre : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

N° et sous-catégorie de certificat : \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Titulaire du certificat : 53-54  Rencontré(e) lors de l'inspection

Titre : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

N° et sous-catégorie de certificat : \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Autre personne rencontrée : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

BUT DE LA VÉRIFICATION

But : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.

## Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Art.	Exigence <sup>1</sup>	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	X			
r. 43	Stratégie de qualification de l'acheteur.	X			
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.	X			3
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.			✓	
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.			X	
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.			✓	
L.47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.			X	
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	X			
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée	X			
L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.	X			
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			
<b>CODE DE GESTION DES PESTICIDES</b>					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	X			
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	X			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.			✓	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.			✓	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			X	
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention.			X	
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.			✓	
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).			✓	
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).		X		aff. de voir
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			✓	
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	X			
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	✓			
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).		X		

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B<sub>1</sub> et ne concerne pas les titulaires de permis B<sub>2</sub>.

<b>DOCUMENTS REMIS</b>	<p style="text-align: center;"><i>Carte brasserie affiler #</i></p>
<b>REMARQUES</b>	
<b>CONCLUSION</b>	<p>L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.  <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.</p> <p style="text-align: center;"><i>- mettre pas de produit dans 4 (fait avec moi) - affiler #</i></p>
<b>RECOMMANDATIONS</b>	<p>Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions.</p> <p><input type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes.  <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier.  <input checked="" type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.</p>
<b>SIGNATURES</b>	<p>Vérificateur : <u>Audrey Massicotte, étudiant</u> <i>Audrey Massicotte</i> <u>Signature</u> <b>Date :</b> <u>2008/07/02</u>  <small>Lettres moulées</small> <small>Année / mois / jour</small></p> <p>Superviseur : <u>Jean-marie Jr Dion, coordonateur</u> <u>Signature</u> <b>Date :</b> <u>                    </u>  <small>Lettres moulées</small> <small>Année / mois / jour</small></p> <p>Commentaires du superviseur :</p>

ml/2008-05-29

## RAPPORT DE VÉRIFICATION

ADMINISTRATION

### L'INTERVENTION

Date de la vérification : 4 août 2009 Heure d'arrivée : 11h15 Heure de départ : 11h30

Réalisée par : Geneviève Hénault

Accompagné de : \_\_\_\_\_

### SAGO

Demande : 200115151 Intervenant : Y2074914 Lieu d'intervention : X2106184

Intervention d'inspection : 300529692 Intervention de suivi d'infraction : \_\_\_\_\_

Intervention d'inspection pour suivi d'infraction : \_\_\_\_\_

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'établissement : Hugues Nepveu et Fils

Adresse civique : 2801 A Boul. des Promenades

Municipalité : Sainte-Marthe-sur-le Lac Code postal : J0N 1P0

Téléphone : 450-974-1111 Télécopieur : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Site internet : \_\_\_\_\_

N° de gestion documentaire : 7820-15-01-0443900 Matricule Cidreq : 1163897854

GPS : 18 utm NAD 83 Longitude (x) : 0583921 Latitude (y) : 5043490

Heures d'ouverture : \_\_\_\_\_

Nom de l'ancien propriétaire : \_\_\_\_\_ Depuis : \_\_\_\_\_

PERMIS ET CERTIFICATS

### PERMIS

Titulaire du permis : Gestion W.T.N. inc.

N° de permis : P650744 Expiration : 2011 / 04 / 03  
Année Mois Jour

Adresse du titulaire du permis : 2801 A boul. des Promenades

Catégorie : B Sous-catégorie : 2

Région émettrice du permis : 15

### CERTIFICATS

Titulaire du certificat : \_\_\_\_\_  Rencontré(e) lors de l'inspection

Titre : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

N° et sous-catégorie de certificat : \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Titulaire du certificat : \_\_\_\_\_  Rencontré(e) lors de l'inspection

Titre : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_ Cellulaire : \_\_\_\_\_

N° et sous-catégorie de certificat : \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Année Mois Jour

Autre personne rencontrée : 53-54

Titre : \_\_\_\_\_ Téléphone : 450-974-1111 Cellulaire : \_\_\_\_\_

BUT DE LA VÉRIFICATION

But : Vérifier la conformité de l'entreprise de vente au détail de pesticides au Code de gestion des pesticides, au Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides et à la Loi sur les pesticides et informer l'entreprise de nos conclusions.

## Loi sur les pesticides et Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Art.	Exigence <sup>1</sup>	C	NC	S.O.	Commentaire
L. 34 et 36 r. 12 et 13	Permis de catégorie et sous-catégorie appropriée aux pesticides utilisés.	X			
L. 45	Le titulaire du permis a, à son emploi, des titulaires d'un certificat approprié en nombre suffisant.		X		
L. 46 r. 47	Le titulaire d'un permis de catégorie A tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 5, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L. 46 r. 48	Le titulaire d'un permis de catégorie A transmet au Ministère un état de transaction.			X	
L. 46 r. 49	Le titulaire d'un permis de la sous-catégorie B1 tient un registre de ses achats et de ses ventes de classe 1 à 3, des livres de compte et des pièces justificatives.			X	
L.47 r. 54	Conservation des registres mentionnés aux articles 47 à 49 du règlement pour une durée de 5 ans.			X	
L. 48	Aviser le ministre de tout changement rendant inexacts les renseignements fournis pour obtenir le permis.	X			
L. 49	Affichage du permis ou d'un duplicata bien en vue dans l'établissement.	X			
L. 50	Les activités ou la surveillance sont réalisées par une personne détentrice d'un certificat de catégorie et sous-catégorie appropriée		X		
L. 62	Le titulaire du certificat a en sa possession son certificat et l'exhibe sur demande.			X	
L. 81 et 83	Collaboration complète et honnête offerte à l'inspecteur.	X			
<b>CODE DE GESTION DES PESTICIDES</b>					
5	Entreposage dans un lieu où les conditions ambiantes ne sont pas susceptibles d'altérer le pesticide, son contenant ou son étiquette.	X			
5	Entreposage de manière à ne pas laisser le pesticide se répandre dans l'environnement.	X			
15	Entreposage des classes 1 à 3 aux distances prévues par rapport aux cours et plans d'eau ainsi qu'aux ouvrages de captage de l'eau souterraine.			X	
16	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 0-20 ans cartographiées ou prévues dans un schéma d'aménagement.			X	
17	Entreposage des classes 1 à 3 à l'extérieur des zones inondables 20-100 ans selon les conditions prévues.			X	
18	Entreposage d'un pesticide de classe 1, 2 ou 3 non préparé ou non dilué doté d'un aménagement de rétention (si > 100 kg, 100L ; > 15 jours consécutifs).			X	
19	Effectuer les opérations de chargement ou déchargement de pesticides de classe 1 à 3 dans un aménagement de rétention.			X	
20	Dispose sur place de l'équipement ou matériel adéquat pour faire cesser fuites et déversements ou procéder au nettoyage des lieux (classe 1 à 3).			X	
21	Affiches, à l'entrée du lieu d'entreposage, indiquant les services d'aide prévus ainsi que leurs coordonnées (classe 1 à 4).	X			
23	Assurance de responsabilité civile pour l'entreposage de pesticides supérieur à 10 000 litres ou kilogrammes et contenir les obligations de l'article 24 du code.			X	
25	3 avril 2006 interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 ou 5 de l'annexe 1 destiné à l'application sur le gazon (information).	X			
26	Interdiction de vendre ou d'offrir en vente un pesticide de classe 4 mélangé ou imprégné à un fertilisant. Interdiction de vendre un pesticide de classe 4 ou 5 en emballage regroupant plus d'un contenant sauf indication sur l'emballage.	X			
27	Interdiction de vendre les pesticides de classe 1 à 4 en libre-service (sauf préservateur à bois et peinture antisalissure).	X			

1 : Lorsque le texte est sous une trame de teinte grise, la disposition s'applique aux titulaires de permis A et B<sub>1</sub> et ne concerne pas les titulaires de permis B<sub>2</sub>.

<b>DOCUMENTS REMIS</b>	
<b>REMARQUES</b>	
<b>CONCLUSION</b>	L'entreprise <input type="checkbox"/> est conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi. <input checked="" type="checkbox"/> n'est pas conforme en tout point au Code, au Règlement et à la Loi.
<b>RECOMMANDATIONS</b>	Transmettre une lettre à l'entreprise afin de l'informer de nos conclusions. <input checked="" type="checkbox"/> Inviter l'entreprise à nous confirmer par écrit sa mise aux normes. <input type="checkbox"/> Faire un suivi du dossier. <input type="checkbox"/> Fermer le présent dossier.
<b>SIGNATURES</b>	<p> <b>Vérificateur :</b> <u>Geneviève Hénault, étudiante</u> <u><i>Geneviève Hénault</i></u> <b>Date :</b> <u>2009/08/24</u>  <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Année / mois / jour</i> </p> <p> <b>Superviseur :</b> <u>Jean-Marie Dion</u> <u><i>JM Dion</i></u> <b>Date :</b> <u>2009/08/25</u>  <i>Lettres moulées</i> <i>Signature</i> <i>Année / mois / jour</i> </p> <hr/> <p> <b>Commentaires du superviseur :</b> </p>

ml/2009-05-27





Ministère du  
Développement durable,  
de l'Environnement  
et des Parcs

Québec

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

PAR MESSAGERIE

Sainte-Thérèse, le 24 août 2009

53-54

Hugues Nepveu et Fils  
2801 A boul. des Promenades  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec)  
J0N 1P0

N/Réf. : 7820-15-01-0443900  
400628668

Objet : Résultats de l'évaluation de la conformité de votre entreprise de vente au  
détail de pesticides en regard de la réglementation sur les pesticides

Monsieur,

La présente fait suite à l'évaluation réalisée le 4 août 2009 par Geneviève Hénault sur les lieux de votre commerce de vente au détail de pesticides.

Tel qu'il a été convenu, vous trouverez ci-joint les résultats de nos vérifications.

À la lecture de ce document, et ce, tel qu'il a été discuté lors de l'évaluation, vous constaterez que certaines exigences réglementaires ne sont pas respectées. Vous avez fort probablement déjà amorcé les démarches nécessaires à la mise aux normes de votre entreprise mais si tel n'était pas le cas, nous vous demandons de procéder afin que le tout soit complété d'ici le 25 septembre 2009.

Nous vous demandons également de nous transmettre une confirmation écrite dès que les démarches ou travaux visant la mise aux normes auront été complétés.

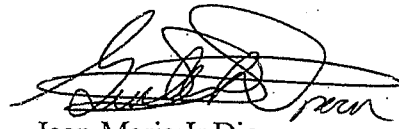
En fonction des éléments observés, du contenu de votre communication écrite à recevoir et d'autres considérations, il est possible que votre entreprise fasse l'objet d'une inspection dans un avenir plus ou moins rapproché.

...2

Pour de plus amples informations concernant la présente ou tout sujet portant sur la réglementation relative aux pesticides, vous pourrez communiquer avec Geneviève Hénault ou Jacinthe Alarie au numéro de téléphone (450) 433-2220, respectivement aux postes 325 et 240 ou à [jacinthe.alarie@mddep.gouv.qc.ca](mailto:jacinthe.alarie@mddep.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

J-MD/gh



Jean-Marie Jr Dion  
Coordonnateur – Division contrôle  
Secteur industriel et agricole  
Région des Laurentides

p. j: (1) : Rapport de vérification